



## Revue de l'actualité

### Editorial

## GRANDE DÉFAITE POUR L'IMPUNITÉ GUATÉMALTÈQUE

### Mandats internationaux émis contre huit responsables du génocide guatémaltèque

par Joelle Dumouchel

Le 7 juillet dernier, le juge espagnol Santiago Pedraz a émis des mandats d'arrêt internationaux contre huit responsables du génocide guatémaltèque. Ont été touchés par ces mandats : les trois chefs d'État qui ont tenu les rênes du pouvoir lors de l'époque la plus sanglante de cette guerre civile qui a fait rage au Guatemala pendant 36 ans, ainsi que cinq individus ayant occupés des postes d'importance au sein de l'administration de Lucas García (1978-1982). Une demande d'arrestation et d'extradition vers l'Espagne a été formulée à leur égard, en plus du gel complet de leurs actifs financiers situés à l'extérieur du Guatemala.

Cette décision du juge espagnol fait suite à la visite infructueuse au Guatemala qu'il avait mené en tant que membre d'une commission rogatoire. Cette commission, créée en vertu du principe de juridiction universelle, détenait comme mandat d'enquêter sur les dirigeants des gouvernements militaires de 1978 à 1986. Toutefois, lors de sa présence en sol guatémaltèque, la commission rogatoire espagnole n'a pu effectuer son travail en raison de recours de protection provenant de la défense qui eurent pour effet ultime de paralyser complètement le processus judiciaire. À son retour en Espagne, le juge Pedraz considérait le comportement de la défense comme un pied de nez à la justice espagnole. « En tenant compte de l'échec de la commission rogatoire lors de sa visite au Guatemala, il est possible de détecter le clair et constant manque de coopération avec la justice espagnole en ce qui concerne l'enquête entourant la plainte déposée. Effectivement, [les parties imputées] ont non seulement bloqué leurs propres déclarations, mais aussi celles des

### Dans cette revue

<i>Éditorial : Grande défaite pour l'impunité guatémaltèque : mandats internationaux émis contre huit responsables du génocide guatémaltèque</i>	P. 1
<i>Entrevues avec Iduvina Hernandez et Miguel Angel Albizures</i>	P. 2
<i>Entrevue avec Eduardo de León, directeur de la Fondation Rigoberta Menchú Tum</i>	P. 5
<i>Des témoins se prononcent sur la venue de la Commission rogatoire...</i>	P. 6
<i>Ont participé à cette revue :</i>	P. 6

témoins. »

Le cas des chefs d'État Fernando Romeo Lucas García (1978-1982) Efraín Rios Montt (1982-1983) et Oscar Humberto Mejía Vítores (1983-1986), ainsi que ceux de l'ex-ministre de la défense Angel Guevara, l'ex-directeur de la police Germán Chupina, l'ex-chef de l'État major Benedicto Lucas Garcia, l'ex-ministre de l'intérieur Donaldo Álvarez Ruiz et l'ex-chef de la division 6 de la police nationale Pedro García Arredondo sont dans les mains de la justice espagnole depuis la plainte déposée par Rigoberta Menchú en 1999 auprès de l'Audience espagnole. En plus du crime de génocide commis contre le peuple maya, elle les accuse entre autres de l'incendie de l'ambassade d'Espagne en 1980 et du meurtre de plusieurs prêtres espagnols. Il a fallu sept ans pour que la justice espagnole se saisisse de l'affaire car ce n'est que le 5 octobre 2005 que la Cour constitutionnelle a déclaré sa compétence pour juger des crimes contre l'humanité, après des décisions contraires en provenance de l'Audience nationale et du Tribunal suprême espagnols.

Les faits survenus au Guatemala durant le conflit armé (de 1960 à 1996), amplement documentés dans le rapport de la Commission de clarification historique des Nations unies (CEH), incluent, entre autres choses, 626 massacres commis par les forces de l'État et des actes de génocide. La CEH estime que le nombre de morts et de disparus dans l'affrontement s'élève à plus

de 200 000 personnes, dont 83% étaient des Mayas. Jusqu'à maintenant, la justice guatémaltèque a été incapable de condamner les responsables de ces crimes, malgré les multiples dénonciations et les preuves présentées par les survivants et les militants de droits humains. C'est pour cette raison que la Fondation Rigoberta Menchú Tum s'est tournée vers la justice espagnole.

Cette victoire n'est toutefois pour le moment que symbolique car les accusés sont encore loin d'être sous les verrous. Une fois la demande d'extradition des accusés reçue, le ministère des affaires étrangères guatémaltèques demandera au secrétaire de la Cour suprême de justice d'assigner un juge à la tâche d'évaluer s'il autorise ou non la capture. Dans le cas d'une décision positive, ce sera la police nationale civile qui aura le mandat de procéder aux arrestations. Finalement, si les accusés sont envoyés en Espagne, ils seront jugés pour leurs crimes selon les lois en vigueur dans ce pays.

C'est que l'histoire de l'impunité est longue au Guatemala. Yolanda Pérez, présidente du Collège des avocats au Guatemala, souligne la complicité qui existait entre l'État et le système de justice au temps de la guerre. « Le système de justice au Guatemala a été complice de l'État lors de cette guerre sale. Cette même magistrature guatémaltèque n'a pas encore réussi à se débarrasser de la pression qu'exercent les groupes de pouvoir sur l'administration de la justice » Pour elle, il ne fait pas de doute que dans le cas qui nous occupe la pression sur le système de justice est présente. « Les personnes qui ont été inculpées sont très influentes au Guatemala. »

Toutefois les associations de victimes et les militants oeuvrant dans le domaine des droits humains au Guatemala accueillent cette nouvelle avec enthousiasme et gardent l'espoir que les inculpés soient finalement sanctionnés. Rigoberta Menchú, prix Nobel de la paix, a déclaré se sentir très heureuse à l'annonce de l'ordre du juge Pedraz. « Le succès du jugement du génocide au Guatemala va être le reflet de la capacité de l'humanité de juger véritablement un génocide. Le cas du Guatemala représente une épreuve pour la justice universelle. »

La recherche de justice est un des éléments essentiels du processus de réconciliation souligne Carlos Paredes, psychologue communautaire auprès des survivants de massa-

res au Guatemala. « Pendant la guerre, la violence fut si brutale que nous pouvons considérer qu'elle cherchait à dépouiller certaines personnes de leur condition d'humain. Aujourd'hui nous travaillons avec les communautés mayas pour que leurs membres retrouvent confiance envers eux-même et qu'ils trouvent les outils qui leur permettent d'aller vers l'avant. »

Ainsi, voir un jour les responsables du génocide sous les verrous est un élément essentiel du processus de guérison des victimes de violence politique car cela permet la reconnaissance de leur souffrance et leur donne l'occasion de retrouver la confiance. C'est donc cet espoir qui a été ressuscité par le juge Santiago Pedraz lorsqu'il a émis les mandats d'arrêt contre les génocidaires.

## Entrevues

### Entrevues avec Idivina Hernandez et Miguel Angel Albizures

*Réalisées le 14 juillet 2006 par Caren Weisbart (Red Rompiendo el Silencio) et Sabah Dahou (Collectif Guatemala)*

*Idivina Hernandez est la directrice de l'Association pour l'étude et la promotion de la sécurité en démocratie (SEDEM - [www.sedem-gua.org](http://www.sedem-gua.org)). La mission de la SEDEM est de promouvoir la supervision et le contrôle des services guatémaltèques de sécurité et d'intelligence civile et militaire.*

*Miguel Angel Albizures est porte-parole et membre du conseil d'administration du Centre pour l'action légale en droits humains (CALDH - [www.caldh.org](http://www.caldh.org)). Il est aussi membre fondateur de l'Association des familles de défunts-disparus du Guatemala (FAMDEGUA) et du Mouvement national des droits de la personne (MNDH).*

*Idivina Hernandez et Miguel Angel Albizures se prononcent sur l'impact de la Commission rogatoire d'Espagne, venue au Guatemala en juin dernier afin d'enquêter sur les crimes commis au début des années 80. La commission répond à la plainte de Rigoberta Menchú déposée en 1999 accusant certains anciens dirigeants guatémaltèques de terrorisme, de torture et de génocide.*

### **Que représentent la venue de la Commission rogatoire et les mandats d'arrêt internationaux pour la lutte contre l'impunité au Guatemala ?**

**Iduvina :** Ils représentent l'espoir. Après les Accords de paix, deux choses ont perduré : un état raciste et exclusif ainsi que d'importantes inégalités entre les riches et les pauvres. Deux aspects structurels qui ressortent aujourd'hui dans cette affaire. C'est un véritable succès que ces cas soient traités par un tribunal espagnol. Toutefois, la commission et les mandats d'arrêt représentent aussi un risque. Les accusés et leur famille s'opposent publiquement à la venue de la Commission rogatoire. Ils ne comprennent pas le besoin de justice et de vérité des victimes qui furent torturées et qui souffrent toujours. Ils ne comprennent pas non plus que ce procès soit tout à fait légal.

**Miguel Angel :** La présence de la Commission rogatoire a donné l'espoir que justice pouvait être rendue au Guatemala et que certains événements du passé pouvaient être reconnus. Elle a permis aux médias de prendre en considération ce que nous dénonçons depuis longtemps. Cela mènera possiblement au changement du système judiciaire guatémaltèque.

### **Quels sont les scénarios envisageables quant à la suite du processus en Espagne ?**

**Iduvina :** De nombreux appels devraient être déposés, ce qui aura pour effet de maintenir l'intérêt médiatique. Néanmoins, avec les mandats d'arrêt internationaux, le Guatemala est maintenant comme une prison pour les accusés. Ils ne peuvent quitter le pays puisqu'ils risqueraient d'être arrêtés et extradés en Espagne. Puis ils ne peuvent pas manipuler le système espagnol comme ils manipulent le système guatémaltèque. Pour cela, ils tentent de discréditer le juge espagnol, Santiago Pedraz, en enquêtant sur d'éventuels liens qu'il entretiendrait avec *Euskadi Ta Askatasuna* (ETA). En ce qui concerne les cas de génocides traités par les tribunaux nationaux, nous devons mettre la pression nécessaire pour les faire avancer. Nous devons nous servir de la démarche espagnole pour valider le processus guatémaltèque. Et là où l'Espagne n'a pas juridiction, nous devons en profiter pour pousser les cas au niveau national.

**Miguel Angel :** Le premier scénario envisageable serait l'exécution des mandats d'arrêt. À partir de ce moment, on pourrait entamer une procédure d'extradition de tous

les accusés. La procédure d'extradition est par contre un peu plus compliquée puisqu'il est possible que les accusés fassent appel et qu'ils utilisent la loi à leurs fins. Un autre scénario possible serait qu'une deuxième commission rogatoire vienne seulement pour entendre les témoins. Mais l'éventualité la plus probable demeure qu'une fois les mandats d'arrêt déterminés par l'Audience espagnole, le ministère public guatémaltèque agisse comme dans le cas chilien où les autorités ont pris en charge la suite du procès, empêchant toute extradition vers l'Espagne.

### **Que pensez-vous du fonctionnement ou du dysfonctionnement du système judiciaire guatémaltèque relativement au processus qui a cours en Espagne ?**

**Iduvina :** En raison de la bureaucratie et des formalités, les cas stagnent. Il y a trois recours en appel pour chaque cas ce qui procure de nombreuses opportunités d'entraver la justice.

**Miguel Angel :** Dès qu'il s'agit d'appliquer la loi dans notre pays, on doit faire face à une certaine lenteur juridique, complice du système politique. Dans le cas présent, une semaine avant la venue de la Commission rogatoire, le procureur général a remplacé le procureur en charge de l'affaire par une avocate ne connaissant rien à la juridiction universelle. À peine a-t-elle pu prendre connaissance de l'affaire que la commission arrivait au Guatemala et qu'on décidait de confier le cas à un autre procureur. À travers ces changements de main, la complicité entre le système politique et judiciaire est évidente.

### **Comment peut-on interpréter les réactions des différents secteurs face à la commission, en commençant par celle du gouvernement ?**

**Miguel Angel :** Le président Berger a tenté de se soustraire au processus en évoquant l'indépendance des pouvoirs. Pourtant, c'est lui-même qui a nommé le procureur général. Il est clair que les changements de procureurs sont directement liés à la volonté du président. Berger et le procureur général protègent les accusés du génocide. Possiblement ont-ils peur des militaires impliqués dans l'affaire. Quant au vice-président Stein, il prétend que les cas traités devant la justice espagnole sont des cas de politiques partisans. Ce qui est faux. Nous n'avons reçu ni le soutien des politiciens ni celui des partis politiques. En fait, ceux-ci ne se sont même pas prononcés sur la venue de la Commission rogatoire, sur le génocide, sur les cas

de détentions arbitraires... On peut seulement constater une étroite complicité entre le FRG et la défense de Rios Montt.

### **Le pouvoir militaire ?**

**Miguel Angel :** Le Général Rios Montt a déclaré dernièrement que la procédure ne serait pas respectée et que les accusés avaient le droit d'être entendus et jugés dans le cadre d'un procès. Rappelons qu'il a fait appel quatorze fois afin de contourner son propre procès. Il y a aussi eu des menaces perpétrées par l'Association des militaires vétérans du Guatemala (AVEMILGUA). Il est évident que cette association est un élément clef au sein du pouvoir militaire et qu'elle est étroitement liée aux crimes passés. Ses membres protègent les accusés de façon à se protéger eux-mêmes car leurs noms peuvent sortir à tout moment sur la liste des accusés

**Iduvina :** L'armée approuve les déclarations de l'AVEMILGUA. Le ministère de la Défense a déclaré publiquement qu'il respectait le président de cette association, ce qui est très inquiétant.

### **La société civile ?**

**Miguel Angel :** CALDH considère que les cas de génocide sont des cas qui appartiennent au pays et non pas à une organisation en particulier. Cependant, on constate une fragmentation de la société civile. Il y a certaines organisations qui ne se sont pas prononcées ouvertement et qui ne nous ont pas appuyé dans toutes nos actions.

**Iduvina :** Le leadership de CALDH a été fondamental. Et c'est une bonne chose que Rigoberta Menchú accompagne le procès. Du côté du secteur commercial, représenté par la Chambre d'agriculture, du commerce, de l'industrie et des finances (CACIF), la venue de la commission est une menace. La défense des intérêts des plus riches a été la cause de nombreux massacres. Ce secteur est responsable des meurtres de plusieurs syndicalistes.

### **La communauté internationale ?**

**Miguel Angel :** Le soutien de la communauté internationale s'est exprimé de différentes manières. La pétition signée par plus de mille personnes ou organisations a été un soutien assez important. Amnistie internationale a été at-

tentive aux menaces reçues. Enfin, bien que les ambassades et les consulats se soient tenus à l'écart, nous comptons toujours sur l'appui des gouvernements étrangers par le biais de la coopération internationale.

**Iduvina :** La réaction de la communauté internationale a été positive. Juridiquement, les Européens se sentent obligés d'appuyer la commission puisque les mandats d'arrêt ont été proclamés en Espagne et que ce sont des mandats d'arrêt internationaux. INTERPOL Salvador nous soutient également.

### **Quelles peuvent être les conséquences de ces procédures judiciaires sur la sécurité des organisations et des témoins impliqués ?**

**Miguel Angel :** En raison de la distance et du manque de moyens, l'Audience espagnole ne peut garantir la sécurité des témoins. C'est un rôle que doit assumer le ministère public (MP). Dès que la Commission rogatoire a annoncé sa venue et que l'identité des témoins a été connue, le MP aurait dû prévoir un plan de sécurité. Non seulement il n'a rien fait mais il n'a même pas tenu compte des menaces reçues par les témoins. Ce sont les organisations de droits de la personne qui se sont chargées de leur protection.

**Iduvina :** FAMDEGUA a déjà été menacée. On doit prévoir un plan de sécurité pour la protection civile. Nous avons fait des interventions publiques afin de mettre au grand jour la situation et de dissuader les attaques. Ce qui ne garantit toutefois pas la sécurité des témoins.

### **La société guatémaltèque est-elle prête à ce que justice soit rendue ?**

**Miguel Angel :** Mettre les faits au grand jour, c'est une manière de chercher la vérité. Dans la société, tous ne savent pas ce qu'est un génocide. Et ce n'est que récemment que la communauté et les instances internationales portent une véritable attention au phénomène. Néanmoins, chez les intellectuels, on constate une polarisation entre ceux qui apportent clairement leur soutien à la condamnation du génocide et ceux qui défendent les anciens militaires.

**Iduvina :** La polarisation du débat entraîne un regain de violence et nous l'acceptons. Comme Guatémaltèques, nous y sommes habitués et nous ferons face.



L'arrivée de la Commission rogatoire de l'Audience espagnole au tribunal guatémaltèque. Ville de Guatemala. Photo : ACO-GUATE

## Entrevue avec Eduardo de León, directeur de la Fondation Rigoberta Menchú Tum (FRMT)

Réalisée le 17 août 2006 par Sue Kuyper (coordonnatrice de NISGUA)

### Quel est votre rôle dans l'affaire espagnole ?

Rigoberta Menchú, la présidente de la fondation, représente la partie plaignante dans cette affaire. Nous la soutenons au même titre que nous soutenons les principes de justice, de droits humains et de lutte contre l'impunité sur lesquels s'érige notre association. Ainsi, tout comme les autres organisations de défense des droits humains, nous appuyons le travail de la commission. Nous coordonnons nos actions avec les autres organisations puisque c'est une affaire qui nous regarde tous. De cette façon, nous pouvons mieux répondre aux attentes de la société et aux besoins des victimes.

### Que représentent la venue de la Commission rogatoire et les mandats d'arrêt internationaux pour la lutte contre l'impunité au Guatemala ?

C'est très positif. La Commission rogatoire, la présence du juge et des autorités espagnoles de même que les mandats d'arrêt internationaux créent des précédents qui pourront nous servir comme références. Jamais les accusés n'ont été si près de comparaître pour les crimes du passé. En étant sur le terrain, le juge et les autorités espagnoles

peuvent constater le niveau d'impunité qui sévit sur le système de justice guatémaltèque. Par le fait même, ils peuvent aussi constater que ce recours à la juridiction universelle est parfaitement justifié. Pour ce qui est des mandats d'arrêt internationaux, ils ne concernent pas seulement les tribunaux mais l'État guatémaltèque en général. La police et le gouvernement devront s'impliquer dans cette affaire afin de faire exécuter les ordres du tribunal. Enfin, tout ceci représente un pas énorme. Même si les accusés livreront bataille et feront tout pour éviter l'extradition.

### Quelles répercussions cette affaire aura-t-elle sur le thème du génocide ?

L'Espagne a la compétence pour punir les crimes de génocide, de terrorisme, d'exécution extrajudiciaire et de torture. À notre avis, c'est un apport très important pour que justice soit faite relativement au génocide au Guatemala. Cela peut également avoir des impacts ailleurs dans le monde. D'autres groupes ayant subi les mêmes types de crimes pourraient prendre exemple sur nous et avoir recours aux tribunaux espagnols.

### Quels sont les scénarios possibles quant à la suite des choses ?

Nous espérons que ce processus fera évoluer l'État guatémaltèque relativement au respect des droits humains et qu'il ratifiera des ententes internationales en la matière. Pour ce qui est de la suite du processus en Espagne, le scénario le plus complexe est celui de l'extradition. Les résolutions qui seront prises par la justice espagnole devront passer par les tribunaux guatémaltèques. Ici, nous savons que les accusés feront usage de tous les moyens possibles pour entraver le processus.

### Que pensez-vous de la réaction du gouvernement face à ces événements ?

Nous devons voir comment il réagira face aux mandats d'arrêt. Le gouvernement ne pourra se défilier en prétextant que c'est un sujet strictement judiciaire. C'est une affaire à laquelle tous les paliers du gouvernement sont mêlés, de la police au cabinet.

### Et celle du secteur militaire ?

Le discours tenu par l'Association des militaires vétérans du Guatemala (AVEMILGUA) est très clair. Ils ont peur d'être mêlés à l'affaire, donc ils nous attaquent. Ils nous accusent de terrorisme et de mener une campagne internationale contre les militaires. À travers ces propos, ils encouragent les anciens militaires et les militaires inactifs à se défendre contre cette « persécution internationale ». Ils lancent un appel aux anciens commandants militaires et aux anciens patrouilleurs civils afin qu'ils se défendent. Tous ces gens vont tenter de se regrouper pour gêner le processus. Et pour ce faire, ils n'utiliseront pas la voie judiciaire mais plutôt la force. C'est très préoccupant.

### Quelles conséquences peut avoir le processus judiciaire sur la sécurité des organisations et des témoins ?

C'est évidemment une préoccupation énorme. Nous n'avons pas oublié que les accusés sont libres et qu'ils tiennent les rênes du pouvoir. Ils ont de l'influence dans l'armée et dans la police. Par le passé, ce sont eux qui ont structuré les groupes paramilitaires. Donc, évidemment, il y a un risque pour les témoins et pour les plaignants.



Conférence de presse face à l'ambassade d'Espagne donnée par les ONG guatémaltèques pour l'arrivée de la Commission rogatoire. Photo : ACOGUATE, 25 juin 2006

### Des témoins se prononcent sur la venue de la Commission rogatoire...

Entrevue réalisée le 11 août 2006 avec cinq membres du conseil d'administration de l'Association justice et réconciliation (AJR) par Sue Kuyper

**Jesús (Rabinal)** : La visite de la commission a eu un impact même si les responsables des massacres l'ont menacée via les médias. Si la commission revient pour prendre d'autres témoignages, il y aura encore plus de menaces. Les auteurs des massacres sont préoccupés par les mandats d'arrêt. Leur façon de répondre aux événements, c'est la menace. Mais nous sommes déjà habitués à ces choses. Des menaces, il y en a à tous les jours. Et il y en aura encore plus lorsque les anciens patrouilleurs civils se seront regroupés...

La communauté internationale? Elle pourra nous aider à attraper ceux pour qui il y aura des mandats d'arrêt. Ces gens vont trouver une façon de tout nier et c'est à ce moment qu'on aura besoin d'aide.

**Antonio (Ixil)** : Les communautés près de Ilocom espèrent que la commission réussira à les punir. Ils nous ont massacrés, ils nous ont obligés à patrouiller. Je suis très content aujourd'hui et je le serai encore plus quand on les aura capturés. C'est une grande réussite.

**Eulalia (Chimaltenango)** : Dans la lutte contre l'impunité, le premier pas a été quand le juge est arrivé au Guatemala. Aucun juge n'est jamais venu d'un autre pays. Pour ce qui est de notre sécurité en tant que témoins, les accompagnateurs nous aident beaucoup.

**Cecilia (Rabinal)** : Nous n'avons pas peur. Dans le passé, nous leur avons abandonné le contrôle. Aujourd'hui c'est différent.

## Ont participé à cette revue

### Rédaction et transcription

Julie Roy, Joelle Dumouchel, Caren Weisbart, Olimpia Boido, Sabah Dahou, Sue Kuyper,

### Traduction

Julie Roy, Aurélie Nogues

### Correction

Marie-Eve Fournelle, Nathalie Brière

### Mise en page

Nathalie Brière

### Publication

Projet Accompagnement Québec-Guatemala  
660 Villeray, bureau 2,115, Montréal, (Québec), H2R 1J1  
Tél. : (514) 495-3131, Téléc. : (514) 279-0120  
www.paqg.org, paqg@paqg.org



### Projet Accompagnement Québec Guatemala.

**Don.** Je désire appuyer l'action du Projet Accompagnement Québec-Guatemala par un don de \_\_\_\_\_ \$

**Cotisation annuelle.** Je désire adhérer ou renouveler mon adhésion comme membre du Projet Accompagnement Québec-Guatemala (PAQG). En devenant membre du PAQG vous recevrez par courriel notre revue d'actualité, les actions urgentes et les invitations à participer à nos activités.

- membre sympathisant (20\$ ou plus) \_\_\_\_\_ \$
- membre bénévole (10\$ ou plus) \_\_\_\_\_ \$ et m'impliquer dans les activités suivantes:
  - Comité de la revue d'actualité     Soutien à la coordination
  - Comité des actions urgentes     Financement
  - Éducation et sensibilisation
- membre institutionnel (30\$ et plus) \_\_\_\_\_ \$ (pour les associations et les institutions)
- Je désire participer à une formation pour accompagnateur / trice
- Je désire faire de l'accompagnement physique. Précisez vos disponibilités: du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Prénom, nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Province : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Tél : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

SVP, retournez ce formulaire et votre chèque au **Projet Accompagnement Québec-Guatemala** : 660 Villeray, bureau 2,115, Montréal, (Québec), H2R 1J1